



Déclaration de la FSU53 au CTSD du 10 avril 2020

La crise sanitaire mondiale que nous connaissons aujourd'hui est lourde de conséquences à tous les niveaux: sanitaire, économique, social, ... L'augmentation continue du nombre de décès est un élément bien plus important que la récession économique qui se profile. Cette question de bon sens reste encore éloignée des éléments de langage de nombreux gouvernant-es dont E. Philippe qui continuent de privilégier le fonctionnement des entreprises, parfois non essentielles, à la santé de leurs employés. La guerre sanitaire promulguée par E. Macron permet par ordonnances et par la loi d'état d'urgence de contourner le code du travail, de rogner les droits des salarié-es.

A la sortie de cette crise sanitaire, il faudra que les vérités fassent jour sur la gestion de l'hôpital public, sur la place de tous les services publics, et sur leur marchandisation forcée orchestrée depuis trop longtemps, et sur leur dénigrement par les personnalités politiques, ministres et porte-parole du gouvernement...

A l'éducation nationale, nous n'avons pas été épargnés par les propos ubuesques, contradictoires et méprisants niant les réalités vécues par nos collègues tous les jours en télétravail ou accueillant volontairement les enfants de soignant-es. Nous rappelons à ce sujet notre demande urgente de la tenue d'un CHSCTD exceptionnel (voir courrier du 8 avril 2020).

La question de l'après crise covid-19 se pose dès maintenant. La FSU y participe aujourd'hui de par ses communiqués de presse, ses interventions nationales et locales.

La FSU sera vigilante à l'après pour que celui-ci ne soit pas l'occasion, sous prétexte économique, de détruire les droits, les solidarités, de poursuivre le démantèlement des services publics. Car dans ce cas, l'avenir pourrait être pire que le présent.

Quant à la carte scolaire, la communication officielle parle de 7 postes supplémentaires, laissant ainsi croire à 7 postes de plus. Or il s'agit en réalité de 7 postes de moins à rendre : à la rentrée 2020, le département de la Mayenne aura 3 postes de moins (au lieu de -10 prévus initialement).

Cette dotation, ne permettra pas d'abonder les RASED en nombre suffisant de postes, ni de réouvrir les postes de PDMQC supprimés ou "transformés" en T2R. Ces postes de PDMQC sont victimes des changements de politique éducatives qui ne laissent place ni à l'évaluation des dispositifs, ni à la parole des enseignant-es sur le terrain. Cette suppression se fait sans contrepartie quant aux réponses aux difficultés identifiées et fait figure de double peine pour certaines écoles. La FSU défend la pérennité de ces postes d'enseignant-es surnuméraires, porteurs de réussite scolaire.

D'autre part les postes T2R ou TRZU, présentés comme des moyens supplémentaires mis à disposition (à temps partiel seulement) des écoles permettent surtout de ne pas ouvrir des classes là où il serait nécessaire de le faire.

De plus, dans un contexte où l'inclusion se fait toujours sans moyen, sans formation ni accompagnement des personnels, la gestion de la difficulté scolaire est de plus en plus complexe dans la classe. Alors que l'ensemble des postes RASED ne sont pas encore pourvus dans le département, la FSU53 porte la parole du collectif des RASED pour demander la création de postes de maitres-ses E et G et de psychologues pour mettre en œuvre un accompagnement de la difficulté à la hauteur des besoins. La création d'un dispositif ULIS supplémentaire dans le département montre bien l'importance de moyens en postes spécifiques (enseignants spécialisés, psychologues scolaires..) et en postes AESH.

Nous rappelons également le besoin de décharge supplémentaire pour les directeurs et directrices dont la charge de travail est phénoménale et exponentielle.

Enfin , à l'ordre du jour de ce CTSD, les nouvelles LDG que nous venons de recevoir 2 jours avant ce CTSD ;

Malgré la volonté affichée d' équité et de transparence, on ne peut que constater que ce ne sont que des mots. Une fois de plus le concepteur et l'évaluateur sont les mêmes.

« Faites nous confiance, on s'occupe de tout » , ce nouveau règlement sonne tel un slogan.

Ériger les règles, conseiller, choisir les candidats de postes spécifiques, nommer les personnels sur des postes en « fonction de leur situation personnelle , de l'intérêt et des besoins du service », tout est fait sans aucun **regard des représentants du personnel , seule garantie de transparence et d'équité.**

Il ne suffit pas de coucher les mots transparence et équité dans une circulaire pour qu'elles soient effectives. Tout ceci n'est qu'une mascarade avec la volonté à peine cachée d'évincer le paritarisme.

Nous sommes très inquiets du déroulement de cette nouvelle formule de mouvement intra-départemental dont les résultats ne pourront plus être vérifiés par les représentants du personnels et qui ne pourront qu'être très difficilement constestés par nos collègues .